

STB EVOLUTIF FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 30 mars 2023 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 398 281 dinars, un actif net de 373 016 dinars et un résultat bénéficiaire de l'année de 23 305 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention au point suivant :

- Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.5, les agios créditeurs cumulés encaissés par « STB EVOLUTIF FCP » en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution, s'élèvent au 31/12/2022 à 4 261 dinars. En attendant leurs distributions, ces montants sont logés parmi les passifs du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB FINANCE », gestionnaire du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité aux normes prudentielles

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « STB EVOLUTIF FCP » des normes prudentielles prévues par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM. Dans ce cadre, les liquidités et quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2022, 22,78% dépassant ainsi le seuil maximal de 20%.

Tunis, le 18 Mai 2023

Le Commissaire aux Comptes :

P/ Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED

BILAN

Au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	307 538	311 495
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	74 899	107 150
b - Obligations et valeurs assimilées		232 640	204 345
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		90 713	77 926
a - Placement monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	90 713	77 926
AC 3 - Créances d'exploitation		30	59
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		398 281	389 480
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4	4 936	4 530
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-5	20 329	35 240
TOTAL PASSIF		25 265	39 769
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-6	353 856	339 674
CP 2 - Sommes distribuables		19 160	10 037
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10 037	3 348
b - Sommes distribuables de l'exercice		9 123	6 689
ACTIF NET	4-7	373 016	349 711
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		398 281	389 480

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2022 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	5-1	16 977	15 677
a- Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 238	11 563
b- Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		739	4 114
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	0	409
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 977	16 086
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	-4 373	-4 148
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 603	11 939
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	-3 480	-5 250
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 123	6 689
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		9 123	6 689
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0	0
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 274	-4 195
* +/- values réalisées sur cession des titres		13 229	-5 509
* Frais de négociation de titres		-1 321	-1 034
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		23 305	-4 049

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022

(Unité : Dinar Tunisien)

	<i>Période du</i>	<i>Période du</i>
	<i>01/01/2022 au</i>	<i>01/01/2021 au</i>
	<i>31/12/2022</i>	<i>31/12/2021</i>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>23 305</u>	<u>-4 049</u>
a - Résultat d'exploitation	9 123	6 689
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	2 274	-4 195
c - +/- values réalisées sur cession de titres	13 229	-5 509
d - Frais de négociation de titres	-1 321	-1 034
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
a - Souscriptions	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisations des sommes distrib.	0	0
b - Rachats	0	0
* Capital	0	0
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0
* Régularisation des sommes distrib.	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 305	-4 049
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	349 711	353 760
b - En fin de l'exercice	373 016	349 711
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	3 800	3 800
b - En fin de l'exercice	3 800	3 800
VALEUR LIQUIDATIVE	98,162	92,029
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	6,66%	-1,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2022
(En dinar Tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

Auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », « STB EVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et STB MANAGER, en tant que FCP Islamique de distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Le conseil d'administration de la « STB MANAGER », réuni en date du 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation de « FCP AL HIKMA » en tant que FCP islamique et de modifier les orientations de placement du fonds et de modifier le mode d'affectation des résultats du FCP, de Distribution à capitalisation. Par conséquent, la « STB MANAGER » a obtenu l'agrément du CMF N° 34-2019 du 31 octobre 2019 pour le changement de la dénomination de « FCP AL HIKMA », qui est désormais dénommé « STB EVOLUTIF FCP », et ce, à compter du 16 juillet 2020.

La « STB MANAGER » et la Société Tunisienne de Banque ont obtenu, aussi, l'agrément du CMF N° 33-2019 du 31 octobre 2019, pour le changement du gestionnaire de « FCP AL HIKMA » et la désignation de « STB FINANCE », Intermédiaire en Bourse, en tant que nouveau gestionnaire du fonds en remplacement de STB MANAGER, et ce, à compter du 16 juillet 2020.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 décembre 2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022, ou à la date antérieure la plus récente. Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2022. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Au 31/12/2022, STB EVOLUTIF FCP ne détient aucune ligne de BTA.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN****4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 307 538 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Code	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur	% de l'actif	Intérêts courus/ +ou- V potentielle
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			76 574	74 899	18,81%	-1 675
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote						
ATL	TN0004700100	3 000	8 970	8 994	2,26%	24
LANDOR	TN0007510019	2 500	15 510	15 028	3,77%	-483
SAH	TN0007610017	2354	22 410	21 381	5,37%	-1 029
STB	TN0002600955	4 000	15 164	15 256	3,83%	92
UNIMED	TN0007720014	2 000	14 520	14 240	3,58%	-280
Obligations et valeurs assimilées			220 107	232 640	58,41%	12 533
Obligations			220 107	232 640	58,41%	12 533
EMP NAT 2022 T1 CA TF	TNPSL0PEJVO7	1 252	12 044	12 781	3,21%	737
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	TN0008000515	100	1 625	1 839	0,46%	214
EPT NAT 1 2022 CF	TN5XXZZ454U2	2 000	200 000	211 488	53,10%	11 488
EPT NAT 3 2021 AV	TNSUXW7EBUQ0	4	36	37	0,01%	1
EPT NAT 3 2021 BF	TNYZO6UGUZ33	66	6 402	6 494	1,63%	92
TOTAL			296 681	307 538	77,22%	10 858

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2021	309 922	5 297	-3 724	311 495	
Acquisitions de l'exercice	712 823	0	0	712 823	0
Emprunts d'Etat	220 064			220 064	
Bon du trésor assimilables				0	
Titres OPCVM	312 236			312 236	
Actions et droits assimilés	180 524			180 524	
Cession et remboursement de l'exercice	-726 065	0	0	-726 065	0
Emprunts d'Etat	-39 071			-39 071	-234
Bon du trésor assimilables	-156 887			-156 887	2 998
Titres OPCVM	-329 331			-329 331	5 262
Actions et droits assimilés	-200 775			-200 775	5 203
Variation des +/- values potentielles latentes	0	0	2 274	2 274	
Bon du trésor assimilables				0	
Emprunts d'Etat			225	225	
Titres OPCVM				0	
Actions et droits assimilés			2 049	2 049	
Variation intérêts courus	0	7 011	0	7 011	0
Solde au 31 décembre 2022	296 681	12 308	-1 450	307 538	13 229

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 74 899 Dinars contre 107 150 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	76 574	113 921
Différence d'estimation sur actions et valeurs assimilées	-1 675	-6 771
Total	74 899	107 150

4-3 : Disponibilités

Au 31 décembre 2022, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 90 713 dinars contre 77 926 Dinars au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Avoirs en Banque	80 771	76 850
Sommes à l'encaissement	9 942	1 076
Total	90 713	77 926

4-4 : Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste s'élève à 4 936 dinars contre 4 530 dinars au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	114	91
Commission réseau	4 458	4 093
Commission dépositaire	364	346
Total	4 936	4 530

4-5 : Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2022, le solde de ce poste s'élève à 20 329 dinars contre 35 240 dinars au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du commissaire aux comptes	6 151	5 598
Rémunération du comité Charaique	9 942	9 942
Redevance CMF	65	32
Autres créditeurs divers	-89	27
Compte de régularisation passif (*)	4 261	19 641
Total	20 329	35 240

(*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du comité de contrôle charaique).

4-6 : Capital

Au 31 décembre 2022, le capital a atteint un niveau de 353 856 dinars, enregistrant ainsi une augmentation de 4,18 % par rapport au capital arrêté au 31 décembre 2021. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	403 293	403 293
Souscriptions	0	0
-Rachats	0	0
Frais de négociation de titres	-1 321	-1 034
Variation d'estimation / actions et valeurs assimilées	-1 675	-6 771
Variation d'estimation / obligations	225	3 047
Plus value/ actions et valeurs assimilées	23 363	3 547
Plus value/ obligations et valeurs assimilées	-234	3 431
Moins value/ actions et valeurs assimilées	-9 900	-12 487
+/- val/report actions	7 112	544
+/- val/report obligations et valeurs assimilées	-3 047	-941
+/- val/report OPCVM	-340	-75
Résultat non distrib. / exercice clos	-63 619	-52 880
Réglul SND Rachat	0	0
Total	353 856	339 674

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2022, se détaillent ainsi :

Désignation	Exercice 2022
Capital en début d'exercice	
Montant	339 674
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2
Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre co-proprétaires entrants	0
Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre co-proprétaires sortants	0
Autres mouvements	
Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	2 274
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 229
Frais de négociation de titres	-1 321
Régularisation des sommes non distribuables	
Capital en fin d'exercice	
Montant	353 856
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

4-7 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2022, à 373 016 dinars, contre 349 711 dinars à la fin de l'année 2021 soit une augmentation de 6,66%.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Capital	353 856	339 674
Sommes distribuables	19 160	10 037
Total	373 016	349 711

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Revenus du portefeuille Titres

Courant l'exercice 2022, les revenus du portefeuille titres encaissés se sont élevés à 16 977 dinars contre 15 677 dinars courant l'exercice précédent et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	0	3 469
Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 977	12 208
Total	16 977	15 677

5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un solde nul contre 409 dinars au titre de l'exercice 2021. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Intérêts sur compte courant	0	409
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	0	0
Total	0	409

5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un montant de 4 373 dinars contre 4 148 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du Gestionnaire (1)	3 645	3 456
Rémunération de réseau (2)	364	346
Rémunération du dépositaire (3)	364	346
Total	4 373	4 148

(1) : Rémunération du gestionnaire : La gestion du « STB EVOLUTIF FCP » était confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. A partir du 16/07/2020, la gestion est confiée à « STB FINANCE » intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

(2) : Rémunération du dépositaire : La fonction dépositaire du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : Rémunération du réseau : La fonction distributeur du « STB EVOLUTIF FCP » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2022, un montant de 3 480 dinars contre 5 250 dinars au titre de l'exercice précédent. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du comité charaique	0	1 562
Rémunération du commissaire aux comptes	3 000	3 000
Redevance CMF	364	346
Publicité & publications	101	321
Autres charges	15	22
Total	3 480	5 250

Note 6- Autres Informations

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	4,468	4,233	3,074	6,543	4,331
Charges de gestion des placements	-1,151	-1,091	-1,082	-1,607	-1,421
Revenus nets des placements	3,317	3,142	1,992	4,936	2,911
Autres charges	-0,916	-1,382	-1,111	-2,619	-1,312
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation (1)	2,401	1,760	0,881	2,317	1,599
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,026	-0,420
Sommes distribuables de l'exercice	2,401	1,760	0,881	2,343	1,178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,598	-1,104	8,978	15,158	-2,931
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,481	-1,450	-7,433	-24,127	5,386
Frais de négociation de titres	-0,348	-0,272	-0,165	-0,096	-0,031
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	3,732	-2,826	1,381	-9,065	2,424
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,133	-1,066	2,262	-6,748	4,023
Résultat non distribuable de l'exercice	3,732	-2,826	1,381	-9,065	2,424
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	2,981	-0,378
Sommes non distribuables de l'exercice	3,732	-2,826	1,381	-6,084	2,046
Distribution de dividendes	0,000	0,000	2,343	1,178	1,829
Valeur liquidative	98,162	92,029	93,095	93,175	98,095
Ratios de gestion des placements					
Actif net moyen	361 363	351 735	353 914	567 354	873 821
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,21%	-1,18%	-1,16%	1,08%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	-0,96%	-1,49%	-1,19%	1,75%	1,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,52%	1,90%	0,95%	1,55%	1,07%